



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 23 juin 2010 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, ainsi que madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Richard D'Auray, greffier adjoint.

Est absent, monsieur le président Marc Bureau.

CE-2010-988

MODIFICATION DE LA LISTE DES MEMBRES - GRILLES D'ÉVALUATION - PONDÉRATION - STRUCTURES DE JEUX CONVENTIONNELS, À CÂBLES, MURS D'ESCALADE ET JEUX D'EAU - DIVERS PARCS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau évalue les soumissions non pas sur la base du plus bas prix soumis mais en utilisant un système de pondération et d'évaluation pour l'achat de structures de jeux conventionnels, à câbles, murs d'escalade et jeux d'eau dans les différents parcs de la ville de Gatineau, et ce, comme autorisé par les résolutions numéros CE-2003-1411, CE-2004-362, CE-2005-911 et CE-2004-1045;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par ses résolutions numéros CE-2004-362, CE-2005-911, CE-2006-166, CE-2008-747 et CE-2009-967, a approuvé la liste des membres pouvant siéger sur les comités de sélection et qu'il y a lieu de procéder à une mise à jour de la liste :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité nomme les membres suivants pour siéger sur les comités de sélection reliés à l'achat de structures de jeux conventionnels, à câbles, murs d'escalade et jeux d'eau :

- Joëlle Bourassa, technicienne en architecture et aménagements, Section des aménagements urbains, Service des infrastructures;
- François Chaîné, mécanicien, Entretien de machinerie fixe, Division de l'entretien des édifices et de l'électricité;
- Michel Diver, coordonnateur, Aménagements urbains, Section des aménagements urbains, Service des infrastructures;
- Marie-Claude Tremblay, coordonnatrice, Aménagements urbains, Section des aménagements urbains, Service des infrastructures;
- Luc Phillion, chef de division, Parcs et espaces verts, Service des travaux publics;
- François Lemay, responsable – Secteur Aylmer, Service des loisirs, des sports et du développement des communautés;
- Sébastien Monfils, contremaître, Service des travaux publics;
- Manon Landry, responsable de la logistique stratégique, Service des travaux publics;
- Luc Bertrand, technicien - inspecteur par intérim, Service des loisirs, des sports et du développement des communautés;
- Véronique Wolfe, technicienne, Section des aménagements urbains, Service des infrastructures;
- Luc Villeneuve, contremaître par intérim, Division de l'entretien des édifices et de l'électricité;
- Guy Villeneuve, plombier, Division de l'entretien des édifices et de l'électricité;
- Un représentant de la Division de l'approvisionnement du Service des finances à titre de secrétaire du comité et observateur.

Adoptée

CE-2010-989

SOUSSION - 2010 SI 139 - RECHERCHE DE FUITES AU RÉSEAU D'AQUEDUC**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Détection de fuites PGS inc., 6315, rue Salvail, Laval, Québec, H7H 1G3 pour la recherche de fuites au réseau d'aqueduc, aux prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un total approximatif de 65 580,38 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 7 juin 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-41310-521-75938	62 675,38 \$	Réseau d'aqueduc - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	2 905,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-990

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT SUR DIFFÉRENTES RUES SITUÉES PRÈS DE L'AÉROPORT EXÉCUTIF DE GATINEAU-OTTAWA DANS LE CADRE DE LA VISITE DES SNOWBIRDS - 4 JUILLET 2010

CONSIDÉRANT QUE des activités se dérouleront près de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa dans le cadre de la venue des Snowbirds le 4 juillet 2010;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la réglementation du stationnement est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la modification temporaire à la réglementation du stationnement sur certaines rues dans le secteur de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa dans le cadre de la visite des Snowbirds le 4 juillet 2010, à savoir :

Stationnement interdit entre 8 h et 18 h des deux côtés des rues suivantes :

- Boulevard de l'Aéroport, entre la rue Arthur-Fecteau et le boulevard Maloney;
- Chemin Industriel, entre la montée Dalton et le 655, chemin Industriel;
- Rue Atmec, entre la rue du Cheval-Blanc et la rue de la Place-de-Templeton;
- Montée Dalton, entre le chemin Industriel et le 443, montée Dalton.

La Division de la voirie du Service des travaux publics est autorisée à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures de la Division de la planification et des services techniques (Circulation et sécurité routière).

Le tout selon le plan numéro G10-067-01 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir à la Division des fêtes et des festivals du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

CE-2010-991

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT SUR DIFFÉRENTES RUES SITUÉES PRÈS DU PARC DES CÈDRES DANS LE CADRE DE L'AUTO-SHOW AYLNER - 6 AU 8 AOÛT 2010

CONSIDÉRANT QUE des activités se dérouleront dans le parc des Cèdres dans le cadre des festivités de l'Auto-Show Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la réglementation du stationnement est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants et des citoyens du secteur;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la modification temporaire à la réglementation du stationnement sur différentes rues situées près du parc des Cèdres dans le cadre de l'Auto-Show Aylmer pour la période du 6 au 8 août 2010, à savoir :

Stationnement interdit en tout temps des deux côtés des rues suivantes :

- Rue Raoul-Roy, entre les rues Derwin et Arthur-Croteau;
- Rues Derwin, Brook et Helenore, entre les rues Front et Raoul-Roy;
- Rue Arthur-Croteau, entre la rue Raoul-Roy et l'impasse du Canotage;
- Rue Xavier;
- Rue McDougall;
- Rue Metcalfe, entre les rues Harvey et Derwin;
- Rue Harvey, entre les rues Metclafe et John;
- Rue John, entre les rues Cathcart et Harvey.

Stationnement interdit sur un seul côté des rues suivantes :

- Rues Metcalfe, John, Harvey, Cathcart, d'Aiguillon et Douglas;
- Rue Raoul-Roy, entre les rues Arthur-Croteau et Xavier (2^e intersection);
- Rue Oscar-Guertin;
- Rue Prince-de-Galles.

La Division de la voirie du Service des travaux publics est autorisée à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures de la Division de la planification et des services techniques (Circulation et sécurité routière).

Le tout selon le plan numéro G07-101-01 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir à la Division des fêtes et des festivals du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur sa police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

CE-2010-992

PUBLICATION DU JOURNAL PRÉVOL

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3 (5⁰) de la Loi sur les cités et villes stipule que les articles concernant l'adjudication d'un contrat ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est la fourniture d'espaces médias aux fins de campagne de publicité ou de promotion;

CONSIDÉRANT QUE le journal Prévot est rédigé par nos citoyens bénévoles du Service de police et vise à informer les citoyens sur des moyens de prévention en lien avec les tendances de la criminalité :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Médias Transcontinental, 1100, boulevard René-Lévesque Ouest, 24^e étage, Montréal, Québec, H3B 4X9 pour la publication du journal Prévot pour un montant total de 28 755,48 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-21300-344-75937	27 481,70 \$	Sécurité communautaire
		- Impression pour diffusion
04-13493	1 273,78 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-993 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-23 POUR LA PÉRIODE DU 3 AU 9 JUIN 2010**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-23 d'un montant de 1 106 778,50 \$ pour la période du 3 au 9 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-994 **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 20 - 17 632,11 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 23 - 409 036,24 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 22 - 18 144,42 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 21 - 931 822,46 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 20, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 23, la liste des réquisitions numéro 22 et la liste des embauches numéro 21 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 20	Pièces de comptes à payer	17 632,11 \$	7 au 11 juin 2010
Liste PD numéro 23	Pièces de comptes à payer	409 036,24 \$	7 au 11 juin 2010
Liste des réquisitions numéro 22	Pièces de comptes à payer	18 144,42 \$	7 au 11 juin 2010
Liste des embauches numéro 21	Embauches de personnel temporaire	931 822,46 \$	31 mai au 4 juin 2010

Adoptée

CE-2010-995 **PARTICIPATION DE MESSIEURS LES CONSEILLERS PIERRE PHILION ET STÉPHANE LAUZON À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE LA MAISON MATHIEU-FROMENT-SAVOIE - 9 JUILLET 2010 - 250 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Pierre Philion et Stéphane Lauzon à participer à une activité organisée par La maison Mathieu-Froment-Savoie le 9 juillet 2010.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de La maison Mathieu-Froment-Savoie, 170, rue Sherbrooke, Gatineau, Québec, J8Y 2L6 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	125 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79937-972	125 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-996

SUBVENTION DE 250 \$ - AYLNER FRIENDSHIP CLUB - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLNER - STEFAN PSENAK

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de Aylmer Friendship Club, à l'attention de monsieur Maurice Leon, C. P. 301, Gatineau, Québec, J9H 5E6 à titre de subvention pour leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	250 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-997

SUBVENTION DE 350 \$ - ASSOCIATION DE FOOTBALL MINEUR DE L'OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre de l'Association de football mineur de l'Outaouais, à l'attention de monsieur Claude Millette, 16, rue de la Berline, Gatineau, Québec, J8Z 2R4 à titre de subvention pour leur campagne de financement 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79941-417	100 \$		Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Frais de recherche
02-79941-972		100 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-998

SUBVENTION DE 275 \$ - LIGUE LA LÈCHE DE L'OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 275 \$ à l'ordre de la Ligue La Lèche de l'Outaouais, à l'attention de madame Karelle Pouliot-Morissette, 39, rue du Chêne-Rouge, Gatineau, Québec, J8Y 6J4 à titre de subvention pour leurs activités mensuelles.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions
02-79939-972	25 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79941-417	100 \$		Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Frais de recherche
02-79941-972		100 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-999

SUBVENTION DE 300 \$ - ASSOCIATION DE SOCCER GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de l'Association de soccer Gatineau, à l'attention de madame Izabel Beauchamp, 165, rue Saint-Antoine, Gatineau, Québec, J8T 3M6 à titre de subvention pour le tournoi de soccer qui se tiendra à Repentigny du 13 au 15 août 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	300 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-1000 SUBVENTION DE 350 \$ - CLUB SPORTIF QC-UNITED - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre de Club Sportif QC-United, 3605, rue Beauséjour, Montréal, Québec, H4K 1W5 à titre de subvention pour l'équipe de basketball.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	50 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79934-972	50 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau- Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79937-972	100 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions
02-79942-972	50 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-1001 SUBVENTION DE 5 000 \$ - GESTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-GÉRARD - FÊTE DE QUARTIER - 9 AOÛT 2010 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'ordre du Comité de gestion du centre communautaire St-Gérard, à l'attention de madame Rolande Dagenais, présidente, 1259, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1J2 à titre de subvention pour l'organisation de la fête de quartier qui aura lieu le 9 août 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79946-972	5 000 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79946-692	5 000 \$		Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-79946-972		5 000 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-1002 **AUTORISER LA FIRME COFFRAGE ALLIANCE LTÉE ET SON SOUS-TRAITANT VERSAMAX À EXÉCUTER DES TRAVAUX LE DIMANCHE 27 JUIN 2010 POUR LE PROJET DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE DANS LE SECTEUR EST - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

CONSIDÉRANT QU'un contrat pour la construction d'un réservoir d'eau potable dans le secteur est a été accordé le 8 juillet 2009 à la firme Coffrage Alliance ltée par la résolution numéro CE-2009-1137;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat comprend des travaux de raccordement sur la conduite d'aqueduc existante du boulevard Saint-René Est;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur prévoit débiter l'excavation à l'intersection du boulevard Saint-René Est et de la montée Dalton, le dimanche 27 juin 2010 pour le raccordement de la conduite d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi, entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la firme Coffrage Alliance ltée et son sous-traitant Versamax à effectuer des travaux de raccordement d'aqueduc, le dimanche 27 juin 2010 dans le cadre du contrat de construction du réservoir d'eau potable dans le secteur est.

Adoptée

CE-2010-1003 **AUTORISER LE BUREAU DES CONSULTANTS CIMA+, S.E.N.C. À PRÉSENTER LES PLANS ET DOCUMENTS REQUIS - TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRECO, RUE JUBILEE - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK**

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro CE-2010-875 en date du 2 juin 2010, la Ville de Gatineau a octroyé un contrat pour la conception et l'exécution des travaux de renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts selon le lot 5, dans le cadre du programme PRECO, à la firme Outabec Construction (1991), au montant de 899 991,88 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la rue Jubilee prévoit la réfection de la conduite d'aqueduc ainsi que le remplacement de l'égout combiné par un réseau d'égouts sanitaire et pluvial;

CONSIDÉRANT QUE la firme Outabec Construction (1991) a retenu la firme CIMA+, s.e.n.c. pour des services professionnels pour la préparation des documents de conception de la rue Jubilee :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le bureau de consultants CIMA+, s.e.n.c. à présenter aux autorités compétentes, les plans et autres documents requis pour les travaux de renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts dans le cadre du programme PRECO de la rue Jubilee.

Adoptée

CE-2010-1004
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2010-1179

AUTORISER LE BUREAU DES CONSULTANTS BPR À PRÉSENTER LES PLANS ET DOCUMENTS REQUIS - TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRECO, RUES BERGERON, BRIDGE ET GEORGES - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro CE-2010-724 en date du 12 mai 2010, la Ville de Gatineau a octroyé un contrat de conception et l'exécution des travaux de renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts selon le lot 1, dans le cadre du programme PRECO, à la firme Les Constructions CJRB inc., au montant de 5 148 255,84 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les rues Bergeron et Bridge nécessiteront un déplacement du ruisseau Belmont, sous la rue, par le remplacement d'une partie de conduite pluviale ainsi que par l'ajout d'une nouvelle canalisation pluviale et que pour la rue Georges, les travaux nécessiteront une réfection d'égouts et l'ajout d'un égout pluvial;

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Constructions CJRB inc. a retenu la firme BPR pour des services professionnels pour la préparation des documents de conception des rues Georges, Bridge et Bergeron :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le bureau de consultants BPR à présenter aux autorités compétentes, les plans et autres documents requis pour les travaux de renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts dans le cadre du programme PRECO des rues Bergeron, Bridge et Georges.

Adoptée

CE-2010-1005
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2010-1180

AUTORISER LE BUREAU DES CONSULTANTS BPR À PRÉSENTER LES PLANS ET DOCUMENTS REQUIS - TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRECO, CHEMIN EARDLEY - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro CE-2010-916 en date du 9 juin 2010, la Ville de Gatineau a octroyé un contrat pour la conception et l'exécution des travaux de renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts selon le lot 2, dans le cadre du programme PRECO, à la firme Les Constructions CJRB inc., au montant de 5 388 974,19 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le chemin Eardley nécessitera un remplacement d'aqueduc, d'égouts combinés ainsi que l'ajout d'un égout pluvial;

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Constructions CJRB inc. a retenu la firme BPR pour des services professionnels pour la préparation des documents de conception du chemin Eardley :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le bureau de consultants BPR à présenter aux autorités compétentes, les plans et autres documents requis pour les travaux de renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts dans le cadre du programme PRECO du chemin Eardley.

Adoptée

CE-2010-1006

SOUSSION 2010 SI 131 - FOURNITURE ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT DE PLANCHE À ROULETTES - PARC JOSEPH-H.-MALONEY - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Tessier Récréo-Parc inc., 825, rue Théophile-Saint-Laurent, C. P. 57, Nicolet, Québec, J3T 1A1 pour la fourniture et l'installation d'équipement de planche à roulettes au parc Joseph-H.-Maloney sur la base des prix forfaitaires inscrits à la formule de soumission au montant total de 33 888,45 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 26 mai 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-90053-003-75939	32 387,30 \$	District numéro 13 - Surplus ex-Ville de Gatineau - Aménagement du parc Joseph-H.-Maloney
04-13493	1 501,15 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-1007 **SOUSSION 2010 SP 085 - RÉFECTION PARTIELLE DE RUES 2009, GROUPE 2 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction Edelweiss inc., 960, chemin Edelweiss, Wakefield, Québec, J0X 3G0 pour les travaux de réfection partielle de rues 2009, groupe 2, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 496 162,36 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 1^{er} juin 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30613-003-75940	474 183,96 \$	Réfection du réseau routier - Rapiéçage
04-13493	21 978,40 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-1008 **SOUSSION 2010 SP 032 - AMÉNAGEMENT DES PARCS LAROCQUE ET SAINT-RENÉ - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE ET DU LAC-BEAUCHAMP - PATRICE MARTIN ET STÉPHANE LAUZON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction DJL inc, 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7 pour l'aménagement des parcs Larocque et Saint-René sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission au montant total approximatif de 498 528,93 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 8 juin 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour ces parcs.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-90045-004-75941	23 443,51 \$	District numéro 14 - Surplus ex-Ville de Gatineau - CM-2009-441 - Jeux d'eau au parc Saint-René
18-90012-001-75942	238 925,80 \$	District du Lac-Beauchamp - Surplus ex-Ville de Gatineau - Installation de jeux d'eau au parc Saint-René
18-80056-003-75943	70 720,90 \$	District Wright-Parc-de-la-Montagne - Surplus ex-Ville de Hull - Jeux d'eau au parc Larocque
18-80019-002-75944	143 355,48 \$	District Wright-Parc-de-la-Montagne - Surplus - Jeux d'eau au parc Larocque
04-13493	22 083,24 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-1009 **SUBVENTION DE 650 \$ AU BARREAU DE L'OUTAOUAIS - 10 AU 14 JUILLET 2010 - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 650 \$ à l'ordre du Barreau de l'Outaouais, à l'attention de M^e Lucie Lalonde, 17, rue Laurier, Gatineau, Québec, J8X 4C1 à titre de subvention pour l'édition 2010 de l'échange Hull-Strasbourg du 10 au 14 juillet 2010. Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	200 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau-Manoir- des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	100 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-1010 **SUBVENTION DE 812,47 \$ - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 812,47 \$ à l'ordre de l'Office municipal d'habitation de Gatineau, à l'attention de monsieur Mario Courchesne, 227, chemin de la Savane, Gatineau, Québec, J8T 1R5 à titre de subvention pour l'achat d'ameublement pour la salle communautaire du 20, rue Mance.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79938-972	812,47 \$	Denise Laferrière - Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79938-692	812,47 \$		Denise Laferrière - Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-79938-972		812,47 \$	Denise Laferrière - Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-1011

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME MARIE-CHRISTINE LEPAGE AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIVE - SECTION DE L'ADMINISTRATION - DIVISION DU DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE ET DU SOUTIEN ORGANISATIONNEL - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de commis administratif(ive) à la Section de l'administration de la Division du développement stratégique et du soutien organisationnel du Service de police (poste numéro POL-BLC-061 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Marie-Christine Lepage au poste de commis administrative à la Section de l'administration de la Division du développement stratégique et du soutien organisationnel au Service de police (poste numéro POL-BLC-061 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de madame Marie-Christine Lepage sera celui de la classe 3, 2^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Marie-Christine Lepage est assujettie à une période d'essai de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions des articles 5.04 et 5.07 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21600-112 – Police – Soutien organisationnel – Réguliers – Cols blancs.

Adoptée

CE-2010-1012

ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR SERGE PLANTE AU POSTE DE CONCIERGE - DIVISION DU DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE ET DU SOUTIEN - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de concierge à la Division du développement stratégique et du soutien du Service de police (poste numéro POL-BLE-006 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Serge Plante au poste de concierge à la Division du développement stratégique et du soutien du Service de police (poste numéro POL-BLE-006 au plan d'effectifs des cols bleus).

Le salaire de monsieur Serge Plante sera établi à la classe 1 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Serge Plante a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21600-114 – Police – Soutien organisationnel – Réguliers – Cols bleus.

Adoptée

CE-2010-1013

ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR PATRICK BEAULIEU AU POSTE DE MÉCANICIEN-SOUDEUR - DIVISION DE LA GESTION DE LA FLOTTE ET DES ÉQUIPEMENTS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de mécanicien-soudeur à la Division de la gestion de la flotte et des équipements du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-091 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Patrick Beaulieu au poste de mécanicien-soudeur à la Division de la gestion de la flotte et des équipements du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-091 au plan d'effectifs des cols bleus).

Le salaire de monsieur Patrick Beaulieu sera établi à la classe 7 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Patrick Beaulieu a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30810-114 – Général - Atelier mécanique – Réguliers – Cols bleus.

Adoptée

CE-2010-1014

ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR PATRICK-WILLIAM JOHANNSEN AU POSTE D'ÉLECTRICIEN - DIVISION DE L'ENTRETIEN DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'électricien à la Division de l'entretien des édifices et de l'électricité du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-321 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Patrick-William Johannsen au poste d'électricien à la Division de l'entretien des édifices et de l'électricité du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-321 au plan d'effectifs des cols bleus).

Le salaire de monsieur Patrick-William Johannsen sera établi à la classe 8 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Patrick-William Johannsen a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30920-114 – Ateliers municipaux, 100, rue d'Edmonton – Réguliers – Cols bleus.

Adoptée

CE-2010-1015

Abrogée par la
résolution numéro
CE-2010-1402

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR PIERRE JACQUES AU POSTE DE CONCIERGE - DIVISION DE LA GESTION DE LA FLOTTE ET DES ÉQUIPEMENTS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de concierge, Atelier mécanique à la Division de la gestion de la flotte et des équipements du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-372 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Pierre Jacques au poste de concierge, Atelier mécanique à la Division de la gestion de la flotte et des équipements du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-372 au plan d'effectifs des cols bleus).

Le salaire de monsieur Pierre Jacques sera établi à la classe 2 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Pierre Jacques est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30810-114 – Général - Atelier mécanique – Réguliers – Cols bleus.

Adoptée

CE-2010-1016

ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR ANDRÉ CYR AU POSTE DE MÉCANICIEN-SOUDEUR - DIVISION DE LA GESTION DE LA FLOTTE ET DES ÉQUIPEMENTS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de mécanicien-soudeur à la Division de la gestion de la flotte et des équipements du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-264 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur André Cyr au poste de mécanicien-soudeur à la Division de la gestion de la flotte et des équipements du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-264 au plan d'effectifs des cols bleus).

Le salaire de monsieur André Cyr sera établi à la classe 7 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur André Cyr a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30810-114 – Général – Atelier mécanique – Réguliers – Cols bleus.

Adoptée

CE-2010-1017

MANDAT - SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES - RECOURS CONTRE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES ROYAL AND SUN ALLIANCE DU CANADA - INCENDIE AU 70, RUE MOREAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et Les Amis et Amies de St-François de Sales inc. ont conclu en septembre 1987, un contrat de bail emphytéotique par lequel Les Amis et Amies de St-François de Sales inc. en venaient à occuper l'immeuble du 70, rue Moreau;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme à but non lucratif Les Amis et Amies de St-François de Sales inc. offrait depuis plusieurs années un centre de jour pour personnes âgées et handicapées au 70, rue Moreau;

CONSIDÉRANT QUE la corporation à but non lucratif avait conclu une assurance de biens avec la compagnie d'assurances Royal and Sun Alliance du Canada;

CONSIDÉRANT QU'un incendie, d'origine volontaire, fut malheureusement allumé au 70, rue Moreau en date du 11 août 2009, et ce, par un tiers encore inconnu;

CONSIDÉRANT QUE la police d'assurances avait été prise par Les Amis et Amies de St-François de Sales inc. et qu'elle devait offrir une couverture de 176 800 \$ quant au bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble, suite à l'incendie, a été une perte totale;

CONSIDÉRANT l'acceptation par Les Amis et Amies de St-François de Sales inc. de céder leur créance à l'encontre de leur compagnie d'assurances à la Ville de Gatineau, pour bonnes et valables considérations;

CONSIDÉRANT le refus de Royal and Sun Alliance du Canada de verser l'indemnité due dans le présent dossier;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau d'instituer une requête introductive d'instance à l'encontre de Royal and Sun Alliance du Canada afin de recevoir paiement de l'indemnité étant due par l'assureur;

CONSIDÉRANT QU'en date du 11 mai 2010, une lettre de mise en demeure était expédiée à Royal and Sun Alliance du Canada, les mettant en demeure de verser l'indemnité directement à la Ville de Gatineau suite à la cession de créance;

CONSIDÉRANT l'absence de réponse positive de l'assureur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate le Service des affaires juridiques afin d'instituer toute procédure judiciaire utile à l'encontre de Royal and Sun Alliance du Canada.

Le Service des affaires juridiques ou son mandataire est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin d'instituer ladite procédure à l'encontre de Royal and Sun Alliance du Canada.

Adoptée

CE-2010-1018

RÈGLEMENT HORS COUR - LA PERSONNELLE ASSURANCES GÉNÉRALES INC. C. VILLE DE GATINEAU - 184, BOULEVARD LABROSSE, APP.1 ET 186, BOULEVARD LABROSSE, APP.1 - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON

CONSIDÉRANT QU'en date du 5 juillet 2004, la demanderesse instituait devant la Cour du Québec une requête introductive d'instance portant le numéro 550-22-007346-040 et réclamant de la Ville de Gatineau la somme de 32 202,52 \$ en alléguant des dommages aux biens des demandeurs suite à un bris d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une conférence de règlement à l'amiable, des modalités quant à une entente ont été convenues;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau de régler le présent dossier, conformément aux modalités négociées lors de la conférence de règlement à l'amiable entre les parties et les procureurs :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le règlement du présent litige conformément aux modalités négociées en retour de la signature d'une quittance finale et totale pour tous les dommages reliés

directement ou indirectement aux faits allégués à la requête introductive d'instance ainsi qu'un désistement des procédures.

Le Service des affaires juridiques ou son mandataire est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement hors cour.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-19110-991-80826	20 000 \$	Assurances - Réclamation civile - Réclamation de dommages-intérêts

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-1019

RÈGLEMENT HORS COUR - CUMIS, COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE C. VILLE DE GATINEAU - 176-178, BOULEVARD LABROSSE - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON

CONSIDÉRANT QU'en date du 13 juillet 2004, la demanderesse instituait devant la Cour du Québec une requête introductive d'instance portant le numéro 550-22-007361-049 et réclamant de la Ville de Gatineau la somme de 49 924,20 \$ en alléguant des dommages à l'immeuble des demandeurs suite à un bris d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une conférence de règlement à l'amiable, des modalités quant à une entente ont été convenues;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau de régler le présent dossier, conformément aux modalités négociées lors de la conférence de règlement à l'amiable entre les parties et les procureurs :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le règlement du présent litige conformément aux modalités négociées en retour de la signature d'une quittance finale et totale pour tous les dommages reliés directement ou indirectement aux faits allégués à la requête introductive d'instance ainsi qu'un désistement des procédures.

Le Service des affaires juridiques ou son mandataire est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement hors cour.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-19110-991-80829	33 825 \$	Assurances - Réclamation civile Réclamations de dommages-intérêts

Un certificat du trésorier a été émis le 21 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-1020

RÈGLEMENT HORS COUR - PROMUTUEL L'OUTAOUAIS, COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE C. VILLE DE GATINEAU - 184-186, BOULEVARD LABROSSE ET 178, BOULEVARD LABROSSE, APP. 1 - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON

CONSIDÉRANT QU'en date du 13 juillet 2004, la demanderesse instituait devant la Cour du Québec une requête introductive d'instance portant le numéro 550-22-007362-047 et réclamant de la Ville de Gatineau la somme de 65 967,49 \$ en alléguant des dommages aux immeubles et aux biens des demandeurs suite à un bris d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une conférence de règlement à l'amiable, des modalités quant à une entente ont été convenues;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau de régler le présent dossier, conformément aux modalités négociées lors de la conférence de règlement à l'amiable entre les parties et les procureurs :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le règlement du présent litige conformément aux modalités négociées en retour de la signature d'une quittance finale et totale pour tous les dommages reliés directement ou indirectement aux faits allégués à la requête introductive d'instance ainsi qu'un désistement des procédures.

Le Service des affaires juridiques ou son mandataire est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement hors cour.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-19110-991-80831	48 675 \$	Assurances - Réclamation civile Réclamations de dommages-intérêts

Un certificat du trésorier a été émis le 21 juin 2010.

Adoptée

LUC MONTREUIL
Vice-président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif